

Conseil Communal - Séance du 19/12/2023

Réponse aux interpellations de Mme Elena CHANE-ALUNE et
Laura GOFFART

Objet : Réponse Charte de la vie nocturne – Labellisation
des établissements partenaires

Mesdames les conseillères,

La politique de la vie nocturne, développée depuis 2014 fait l'objet d'une attention continue tant des services de prévention que de la Police.

La Charte « *Pour un Carré qui tourne rond* » rédigée en 2014, a été proposée aux différents établissements du Carré, instaurant une dynamique très positive dans la sécurisation de ce quartier festif.

Sur cette base, en 2018, la Ville de Liège fut la première à créer son Conseil de la Nuit.

En 2019, le périmètre de la Charte a été étendu aux différents lieux festifs et est devenue « *La charte de la vie nocturne* ».

Parallèlement, les agents du Plan de Prévention ont mis en place des formations à destination du personnel Horeca des établissements du Carré et de Roture.

Comme vous le signalez, Liège n'a pas été épargnée par la déferlante « *Balance ton Bar* » et l'équipe a réagi rapidement en élargissant l'offre de formation aux grands rendez-vous festifs et musicaux (Ardenes, Garden HEC, Trotti, Micro-Festival,...) et en diffusant des campagnes de prévention avec les bars et aujourd'hui avec les étudiants Liégeois.

Actuellement, ce sont donc plusieurs centaines de travailleuses et travailleurs Horeca qui ont été formés, les établissements partenaires étant également des lieux d'accueil spécifiques.

Le renfort de la communication sur la Charte de la vie nocturne et la labélisation des établissements partenaires font partie des objectifs de travail du Conseil de la Nuit et du Service SECCO en 2024.

Cette mission sera facilitée par la subvention de 45.000 € destinée à développer les outils de communication autour de la problématique du harcèlement de rue et de la place des filles dans l'espace public.

Enfin, j'ajoute que dans le cadre du Budget 2024, le Conseil de la Nuit et la Zone de Police vont collaborer pour créer, sur base d'une initiative de la Police, un point d'accueil dans le Carré. Point d'accueil dont les infrastructures/missions doivent encore être définies de manière précise mais qui pourrait également venir compléter le point de retour évoqué par Monsieur Bouchat lors du Conseil de novembre.

2024 constituera une large relance de la politique de vie nocturne et associera, comme ce fut le cas par le passé, l'ensemble des acteurs publics et privés à la qualité de la vie nocturne en Cité ardente.